

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2014**

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : Mr ALIBERT Christian, Mr ALLAFRANCHINO Pierre, Mr BOIS Bernard, Melle CHASTAGNARET Stéphanie, Mr DORNE François, Mr GUEZE Daniel, Mme MACHISSOT Ginette

Absents (excusés) : Mme LAUTROU Lucile, Mme MALOSSE Brigitte, Mme ROSTAIND Françoise, Mr VACHER Régis.

Secrétaire de séance : Mr DORNE François

Le compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

Présence de Mr MANDON, Percepteur

## **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2013**

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du Trésor Public.  
Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation, ni réserve de leur part.  
Le compte de gestion 2013 de la commune est ainsi approuvé.

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le conseil municipal à la demande de Mr GUEZE Daniel vote à l'unanimité le compte administratif 2013 présentant un excédent de fonctionnement de 46 009,98 € et un déficit d'investissement de 30 658,18 €.

## **AFFECTATION DE RESULTATS 2013**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le report des montants dégagés soit :  
La somme de 30 658,18 € à la section d'investissement pour combler le déficit d'investissement 2013  
La somme de 15 351,80 € à la section de fonctionnement.

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire donne lecture d'une ampliation de la délibération du conseil communautaire du 21 février 2014 décidant de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et demande au conseil municipal de se prononcer sur ladite modification des statuts de la Communauté de Communes.

*Cela concerne :*  
*2.4 Environnement*

- *Elaboration d'une charte et d'actions visant la protection de l'environnement et les économies d'énergies,*
- *Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,*
- *Service public d'assainissement collectif,*
- *Devenir un territoire exemplaire et expérimental en matière de politique énergétique, en se référant aux dispositions du projet territoire à énergie positive, pour lequel la Communauté de Communes du Pays de Vernoux a été sélectionnée par la région Rhône-Alpes et l'ADEME en Octobre 2013,*
- *Elaborer une politique énergétique pour le territoire en s'appuyant sur une planification énergétique prenant en compte l'énergie dans les projets d'aménagement du territoire, afin d'en réduire la consommation et d'augmenter l'utilisation des ressources renouvelables locales,*
- *Sensibiliser les acteurs locaux (collectivités et services, entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, associations, citoyens) à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables locales*
- *Mettre en œuvre un plan d'actions concerté avec les acteurs locaux et les collectivités territoriales partenaires dont la région Rhône-Alpes et l'ADEME.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux.

## **PHOTOCOPIEUR**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le photocopieur a été financé en crédit-bail avec une option d'achat à 0,15 cts d'euros au terme du contrat.

Il convient que le conseil délibère pour exercer cette option.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mr le Maire à exercer cette option.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est possible pour la Communauté de Communes du Pays de Vernoux de se saisir de la compétence « fibre optique ». Cette compétence permettrait à la Communauté de Communes du Pays de Vernoux d'adhérer au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique et de bénéficier d'avantages notamment en termes d'ingénierie publique et de financements pour le raccordement des particuliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité est favorable à ce que la Communauté de Communes du Pays de Vernoux se dote temporairement ou durablement de la compétence « fibre optique » et adhère au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique.

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu du Tribunal d'Instance concernant la radiation par erreur de la liste électorale de Mme CHAZALLET Martine. La demande de réinscription sera effective pour les élections municipales.

- Le tableau de permanences des élections a été fini d'être complété. Il manquait les 4 assesseurs présents lors du dépouillement.

- Mr DORNE fait part qu'il a assisté à la réunion du SIVU SAIGC. Service qui fonctionne bien.

## Vote du Compte Administratif 2013 + Budget Primitif 2014

- Monsieur le Maire fait part de la rencontre avec le Sous-Préfet ce mardi 4 mars. DETR qui va être versée dans le cadre de la maison médicale, la ressourcerie, l'assainissement.

- Le budget primitif 2014 de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux a été voté. Pas d'augmentation des impôts prévus.

La séance est levée à 22H00.